

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/069

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 05 JUILLET 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 13 : FOYER D'EICH : ATTRIBUTION DE MARCHÉS
2. ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN PLACE DE MATÉRIEL DE CUISINE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Michèle MULLER, adjointe au maire, qui explique que dans le cadre des travaux de réaménagement du foyer d'Eich, il convient d'équiper la future cuisine en divers matériel (four, armoires frigorifiques, tables, lave-mains, meuble chauffant, plonge, lave-vaisselle, centrale de désinfection...),

Suite à une consultation d'entreprises passée sous la forme d'une procédure adaptée,

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 17 et 28 juin 2022.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À la majorité des voix, (MM. André MELY, Armand GROSS et Mmes Marie Laure MEYER et Anne FOLNY, ne participant ni au débat, ni au vote)

- décide d'attribuer le marché relatif à l'équipement de matériel de cuisine et plonge du foyer d'Eich à l'entreprise TECNAL DISTRIBUTION pour un montant de 22.742,05 € H.T. ;
- autorise M. le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 11 juillet 2022

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 11 juillet 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

